



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

restructuration

Question orale n° 285

Texte de la question

La direction générale de la gendarmerie nationale vient de prendre la décision de diminuer l'effectif de la brigade de gendarmerie de Thouars de quatre militaires afin de le ramener à six gendarmes et trois auxiliaires. Cette décision prise de manière unilatérale, sans aucune concertation, a provoqué la colère légitime des populations et des élus concernés. En effet, cette gendarmerie desservait à la satisfaction de tous toute la zone rurale du Thouarsais et endiguait avec succès la montée de la délinquance sur cette aire géographique ouverte au passage de bandes organisées. Au-delà et bien que ce ne soit pas le plus important, cet éventuel départ de quatre familles va libérer une partie d'immeuble pour lequel des investissements importants avaient été réalisés par les collectivités concernées et qui seraient ainsi inutilisables. Par conséquent, se faisant l'écho de l'ensemble des élus, M. Dominique Paillé demande à M. le ministre de la défense de bien vouloir reconsidérer la position de son administration sur la gendarmerie de Thouars et de ne pas poursuivre une politique à courte vue, qui consiste à dépouiller les zones rurales où un calme précaire subsiste grâce à des effectifs bien intégrés de gendarmes au profit de zones urbaines où les renforts ainsi versés ne régleront rien, à l'évidence, des problèmes d'insécurité.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 285

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 1998, page 2891

Réponse publiée le : 22 avril 1998, page 2810

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 avril 1998